



# Groove

MADE IN ITALY



## SOLUTIONS POUR LA VITICULTURE



CATALOGUE 2022\_V2

## SOMMAIRE

### 1 ● VULTUS, PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS

1.1 Développement .....	<i>pag. 3</i>
-------------------------	---------------

### 2 ● VULTUS SINGLE, PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS SIMPLE

2.1 Détails techniques .....	<i>pag. 4</i>
2.2 Configurations .....	<i>pag. 4</i>
2.3 Outils mécaniques .....	<i>pag. 5</i>
2.4 Outils hydrauliques .....	<i>pag. 6</i>

### 3 ● VULTUS DOUBLE, PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS DOUBLE

3.1 Détails techniques .....	<i>pag. 7</i>
3.2 Configurations .....	<i>pag. 7</i>
3.3 Outils mécaniques .....	<i>pag. 8</i>
3.4 Outils hydrauliques .....	<i>pag. 9</i>

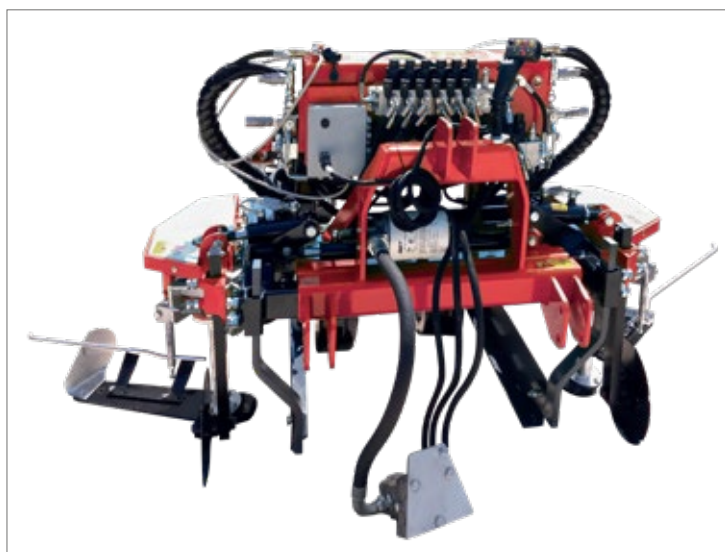
### 4 ● TRIDER, DÉSSOUICHEUSE DE VIGNE MÉCANIQUE

4.1 Développement .....	<i>pag. 11</i>
4.2 Détails techniques .....	<i>pag. 12</i>
4.3 Configurations .....	<i>pag. 12</i>

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE .....	<i>pag. 14</i>
-------------------------------------	----------------

# VULTUS

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS





### 1.1 Développement

Les interceps LACRUZ® avec prédisposition pour outils mécaniques et hydrauliques sont des machines conçues pour le travail mécanique des sols entre les rangs tout en respectant les plants. Développé sur un châssis en acier, robuste et facile d'utilisation, et conçu pour garantir les meilleures performances même sur des terrains difficiles tels que les terrains à forte pente ou dans de la terre mouillée et lourde. La machine est dotée d'un dispositif hydraulique à sensibilité variable, qui permet de réguler le fonctionnement des différents outils, et d'un système automatique de refroidissement. La présence d'un système hydraulique indépendant du tracteur permet d'utiliser l'intercep avec des tracteurs ayant un flux d'huile même trop faible, évitant ainsi d'avoir des problèmes de puissance ou de surchauffe. Il est possible de régler la hauteur, largeur et inclinaison de travail sur le joystick, permettant ainsi de s'adapter au plus vite aux exigences du terrain. Le développement de cette machine est né suite à la nécessité de trouver des alternatives à l'utilisation de produits chimiques pour la gestion des infectants du sol, mais aussi pour améliorer les coûts de ces opérations et réduire les temps de travail. LACRUZ® a aussi conçu un système hydraulique compatible avec des huiles végétales que l'on peut avoir sur demande. Les interceps LACRUZ® peuvent être simple ou double, les outils antérieurs ou postérieurs, et avec une prise à terre ou une pompe à bord. LACRUZ® offre une gamme d'accessoires très variée pour répondre à tous les types de sols. Tous les accessoires possèdent des palpeurs à double effet pour un meilleur contrôle et une meilleure précision de travail.

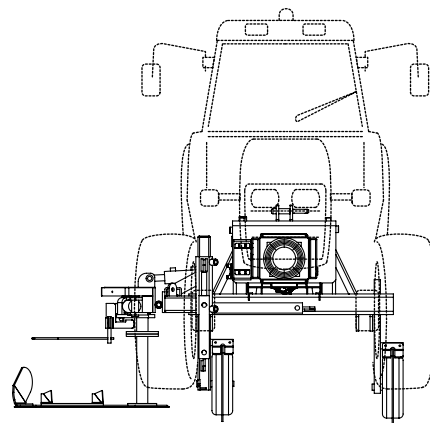
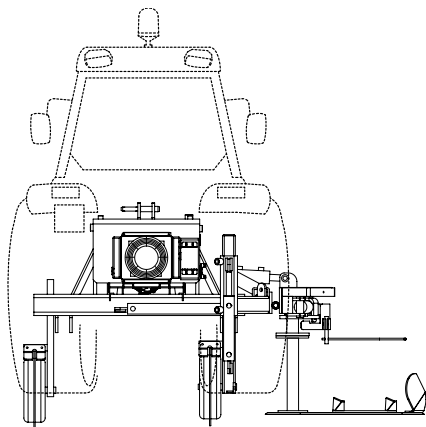
# VULTUS SINGLE

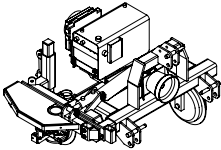
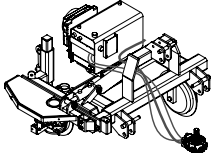
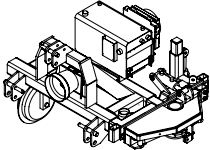
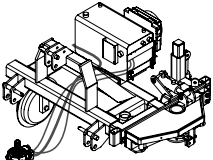
## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS SIMPLE

### 2.1 Détails techniques

Encombrement	Longueur châssis			Poids
146 cm	120 cm	170 cm	40	440 kg

### 2.2 Configurations











Code	Photo	Description
INT01		Porte-outils Single monté à l'arrière, avec cardan à bord.
INT11		Porte-outils Single monté à l'arrière, avec pompe.
INT21		Porte-outils Single monté à l'avant, avec cardan à bord.
INT31		Porte-outils Single monté à l'avant, avec pompe et predisposition pour connexion cardan postérieur.

# VULTUS SINGLE

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS SIMPLE



### 2.3 Outils mécaniques

Code	Photo	Description
INTADEA		Dent décompactant intérieur.
INTADAA		Dent décompactant antérieur droit Ø 34 cm.
INTAPAD		Déflecteur réglable droit.
INTAPMD		Déflecteur réglable droit avec amortisseur.
INTALI6D		Lame reversible à sarcler de 60 cm, avec palpeur droit.
INTALI7D		Lame reversible à sarcler de 70 cm, avec palpeur droit.
INTADDD		Disque indépendant, droit, Ø 45 cm, réglable.
INTAVOD		Col de cygne à grand dégagement avec palpeur droit.

# VULTUS SINGLE

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS SIMPLE

### 2.3 Outils mécaniques

Code	Photo	Description
INTAZRD		Disque émotteur droite à 2 lames, avec attelage supérieur.
INTAZR3D		Disque émotteur droite à 3 lames, avec attelage supérieur.

### 2.4 Outils hydrauliques



Code	Photo	Description
INTAD2D		Groupe droit de 2 disques pour chausser le vignobles, Ø 32 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTAD3D		Groupe droit de 3 disques pour chausser le vignobles, Ø 32 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTAE4D		Outil rotatif à 3 lames coupantes verticales Ø 40 cm, droit, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTAE5D		Outil rotatif à 3 lames coupantes verticales Ø 50 cm, droit, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTASPD		Épampreuse droite, Ø 6mm fil, moteur hydraulique, avec palpeur.



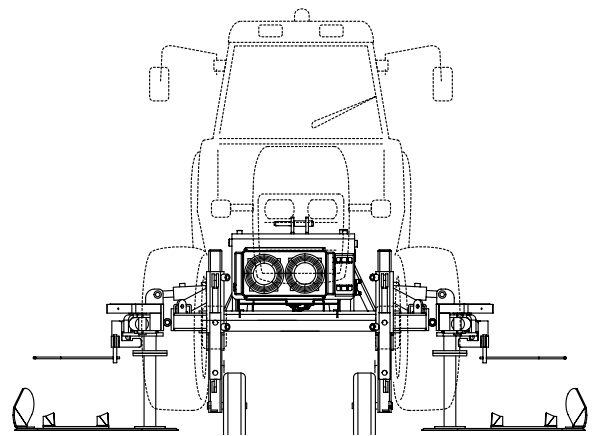
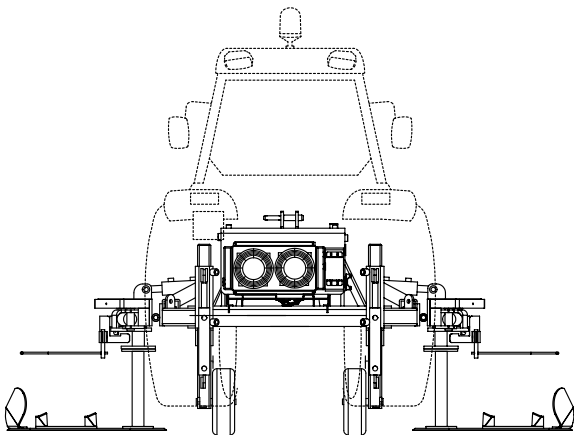
# VULTUS DOUBLE

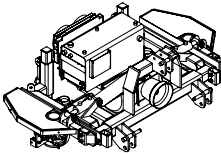
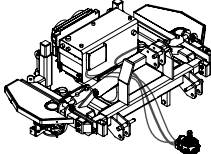
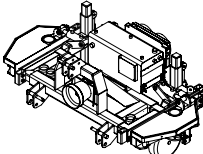
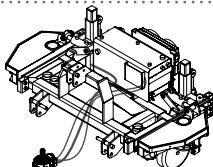
## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS DOUBLE

### 3.1 Détails techniques

Encombrement	Longueur châssis			Poids
175 cm	120 cm	200-310 cm	80	740 kg

### 3.2 Configurations








Code	Photo	Description
INT02		Porte-outils Double monté à l'arrière, avec cardan à bord.
INT12		Porte-outils Double monté à l'arrière, avec pompe.
INT22		Porte-outils Double monté à l'avant, avec cardan à bord.
INT32		Porte-outils Double monté à l'avant, avec pompe et predisposition pour connexion cardan postérieur.

# VULTUS DOUBLE

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS DOUBLE

### 3.3 Outils mécaniques








Code	Photo	Description
INTCDE		Paire de ciseaux antérieurs pour déraciner.
INTCDA		Pair de disques antérieures de pistage, Ø 34 cm.
INTCPA		Paire déflecteurs réglables.
INTCPM		Paire déflecteurs réglables avec amortisseur.
INTCLI6		Paire de lames reversibles à sarcler de 60 cm, avec palpeur droit.
INTCLI7		Paire de lames reversibles à sarcler de 70 cm, avec palpeur droit.
INTCDD		Paire de disques indépendents, Ø 45 cm.
INTCVO		Paire de col de cygne à grand dégagement avec palpeur droit.
INTCSA70R		Paire de bineuses à doigts Ø 70 cm, avec support. Versione rouge.



# VULTUS DOUBLE

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS DOUBLE

### 3.3 Outils mécaniques

Code	Photo	Description
INTCSA70G		Paire de bineuses à doigts Ø 70 cm, avec support. Version jaune.
INTCSA70A		Paire de bineuses à doigts Ø 70 cm, avec support. Version orange.
INTCSA54R		Paire de bineuses à doigts Ø 54 cm, avec support. Versione rouge.
INTCSA54G		Paire de bineuses à doigts Ø 54 cm, avec support. Version jaune.
INTCSA54A		Paire de bineuses à doigts Ø 54 cm, avec support. Version orange.
INTCZR		Paire de disques emoteurs à 2 lames, avec attelage supérieure.
INTCZR3		Paire de disques emoteurs à 3 lames, avec attelage supérieure.

# VULTUS DOUBLE

## PORTE-OUTILS MULTIFONCTIONS DOUBLE

### 3.4 Outils hydrauliques

Code	Photo	Description
INTCD2		Paire de kit 2 disques chausseurs, adaptable, Ø 32 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTCD3		Paire de kit 3 disques chausseurs, adaptable, Ø 32 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTCE4		Paire des outils rotatifs à 3 lames coupantes verticales Ø 40 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTCE5		Paire de outil rotatif à 3 lames coupantes verticales Ø 50 cm, moteur hydraulique, avec palpeur.
INTCSP		Paire de épampreuses Ø 6 mm fil, moteur hydraulique, avec palpeur.

# TRIDER

## DÉSSOUUCHEUSE DE VIGNE MÉCANIQUE



### 4.1 Développement

The mechanical stump eradicator by LACRUZ® is a tool conceived to work with tracked or wheeled tractors. The system works through a mechanical transmission and allows the total removal of roots in row plantations such as vineyard, orchards, poplars and others.

Thanks to the motion of the tractor, harrows and blades cut portions of the soil, oscillating bars and rotors help extracting the stumps and separating the dirt from roots, that are left on the ground behind the machine.

Soon after the passage of the stump eradicator, the soil is practically ready for new cultivations and the roots left clean on the ground can be easily collected and brought to recycling and biomass plants.

The removal of stumps and roots which is usually an expensive but necessary operation, becomes in this way an easier, faster and more cost effective work, especially in comparison with the traditional methods of plant extraction. LACRUZ® has developed 4 models of stump eradicators, varying according to the working width, diameters of the stumps and depth of the roots to be removed.





# TRIDER

## DÉSSOUCHEUSE DE VIGNE MÉCANIQUE

### 4.2 Détails techniques

Code	Longueur	Largeur	Hauteur			
<b>SR80M</b>	340 cm	155 cm	170 cm	80 cm	50 cm	120 HP
<b>SR100M</b>	340 cm	170 cm	170 cm	100 cm	60 cm	150 HP
<b>SR120M</b>	350 cm	200 cm	200 cm	120 cm	70 cm	250 HP
<b>SR150M</b>	350 cm	200 cm	200 cm	150 cm	70 cm	250 HP

### 4.3 Configurations

Code	Photo	Description
<b>SR80M</b>		Déssoucheuse de vigne mécanique. En acier Hardox 450. Longueur: 3,40 m. Largeur: 1,55 m. Hauteur: 1,70 m. Poids: 1480 kg. Puissance d'entrée requise 120 HP. Largeur de travail 0,80 m. Profondeur de travail max 0,50 m. Equipé de joint de cardan 2100 N/M avec boulon à cisaillement. Prise de force en travail: 540rpm. N° révolution moteur tracteur : 900rpm. Attelage 3 points catégorie 3. Attelage PDF standard 1" 3/8 Z6.
<b>SR100M</b>		Déssoucheuse de vigne mécanique. En acier Hardox 450. Longueur: 3,40 m. Largeur: 1,70 m. Hauteur: 1,70 m. Poids: 1870 kg. Puissance d'entrée requise 120 HP. Largeur de travail 1,00 m. Profondeur de travail max 0,60 m. Equipé de joint de cardan 2100 N/M avec boulon à cisaillement. Prise de force en travail: 540rpm. N° révolution moteur tracteur : 900rpm. Attelage 3 points catégorie 3. Attelage PDF standard 1" 3/8 Z6.
<b>SR120M</b>		Déssoucheuse de vigne mécanique. En acier Hardox 450. Longueur: 3,50 m. Largeur: 2,00 m. Hauteur: 2,00 m. Poids: 2440 kg. Puissance d'entrée requise 250 HP. Largeur de travail 1,20 m. Profondeur de travail max 0,70 m. Equipé de joint de cardan 2100 N/M avec boulon à cisaillement. Prise de force en travail: 540rpm. N° révolution moteur tracteur : 900rpm. Attelage 3 points catégorie 3. Attelage PDF standard 1" 3/8 Z6.
<b>SR150M</b>		Déssoucheuse de vigne mécanique. En acier Hardox 450. Longueur: 3,50 m. Largeur: 2,00 m. Hauteur: 2,00 m. Puissance d'entrée requise 250 HP. Largeur de travail 1,50 m. Profondeur de travail max 0,70 m. Equipé de joint de cardan 2100 N/M avec boulon à cisaillement. Prise de force en travail: 540rpm. N° révolution moteur tracteur : 900rpm. Attelage 3 points catégorie 3. Attelage PDF standard 1" 3/8 Z6.

# TRIDER

## DÉSSOUUCHEUSE DE VIGNE MÉCANIQUE



Etudié pour extraire des troncs du sol, dans tous les types de culture en pépinière

*Temps de travail considérablement réduit par rapport à l'arrachage avec des machines non spécifiques*

*Troncs extraits dans leur intégralité et laissés sur le sol avec des racines propres*

*Troncs non déchiétés sur le terrain réduisant ainsi le risque de diffusion de virus*

*Idéal pour le recyclage des troncs et des racines ou pour la production de biomasse*

*Terrain laissé régulier et prêt pour d'autres travaux dès la fin de l'arrachage*



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales réglementent les rapports contractuels de vente entre la société LaCruz\* S.r.l. (ci-après "Vendeur") et sa clientèle (ci-après "Acquéreur"), et font partie intégrante de la Proposition d'Achat.

## 1. DÉFINITIONS ET EFFICACITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans la proposition d'achat / contrat de vente on entend par : "nouvelle" machine neuve ;

"révisée" machine récemment révisée /reconditionnée ;

"à réviser" machine utilisée pour laquelle on conseille d'effectuer des entretiens / remplacements / interventions à définir au préalable avec le client ;

« comme telle dans l'état dans lequel elle se trouve" machine usagée ; "non en

état de fonctionner " machine usagée hors d'usage ;

D'éventuelles dispositions par dérogation de ce qui est prévu dans les conditions générales d'achat auront validité seulement si expressément définies d'un commun accord et acceptées par écrit par les parties.

Les présentes conditions générales sont efficaces tant qu'elles n'ont pas été expressément révoquées par le Vendeur ou remplacées par de nouvelles conditions qui deviendront efficaces à partir du moment de leur souscription.

## 2. COMMANDES

La Proposition d'Achat, même négociée ou traitée, qui parvient au Vendeur est considérée définitive uniquement si expressément acceptée par celui-ci par sa souscription. La Proposition d'Achat modifiée par le Vendeur sera considérée comme nouvelle proposition et devra être expressément souscrite par l'Acquéreur.

## 3. PRIX

Le prix de la vente est celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de la souscription de la proposition d'achat, ou celui négocié entre les parties et indiqué dans cette même proposition d'achat.

Si non établi différemment, le prix de la vente correspond à la marchandise emballée selon les usages du secteur en relation au moyen de transport choisi, étant également entendu que toute autre dépense ou frais sera à la charge de l'Acquéreur. Sauf accord écrit différent, le prix est hors TVA, n'inclut pas l'emballage, ni les frais de douane, de transport et les frais accessoires.

A la signature du présent contrat, l'Acquéreur versera, si demandé par le Vendeur, une somme, indiquée par le Vendeur, correspondant aux arhes à titre de confirmation. La proposition de l'Acquéreur est acceptée et contraignante pour le Vendeur au moment de la souscription, ainsi que les conditions générales de vente par les deux parties. La non acceptation de la part du Vendeur ne pourra donner lieu à aucune indemnité de dédommagement et comportera uniquement le remboursement de la somme éventuellement déjà versée par l'Acquéreur.

## 4. TRANSPORT DE LA MARCHANDISE

Au cas où soit convenue une vente avec livraison au moyen de transporteur les risques sont transférés à l'Acquéreur avec la livraison de la marchandise au premier transporteur : d'éventuelles réclamations pour des ruptures, détériorations, violations ou manques devront être déclarés au transporteur dans les termes de loi prévus, en le communiquant au Vendeur.

Sauf accord écrit différent, la livraison sera effectuée franco usine auprès de l'établissement du Vendeur via Concordia 16 Z.I.-31046 Oderzo (Trévise). L'obligation de livraison du Vendeur est considérée remplie quand ce dernier aura remis les biens directement à l'Acquéreur ou à un transporteur.

D'éventuels accords par dérogation de ce qui précède, même en référence aux risques liés, devront être indiqués dans la Proposition d'Achat et dans le Contrat de Vente, en particulier là où sont établies d'un commun accord des modalités de transport définies selon les Incoterms©2010.

## 5. EXPORTATION

En cas d'exportation de la marchandise achetée, le donneur d'ordre s'engage à se procurer à ses frais, tous les documents nécessaires à l'exportation (par ex. L'autorisation d'exportation et l'autorisation douanière, etc.). LaCruz ne répond pas de la licéité de l'exportation de la marchandise ni de la conformité relative aux prescriptions normatives et techniques du pays d'importation. En outre, LaCruz ne répondra pas, non plus, de la conformité de la marchandise au niveau technique du pays importateur.

## 6. DÉLAIS DE LIVRAISON

Sauf accord différent, les délais de livraison prévus dans la proposition d'achat / contrat de vente sont purement indicatifs et non essentiels ; d'éventuels retards dans la livraison ne pourront pas donner droit à des indemnités et/ou dédommagements quel qu'il soit, à l'Acquéreur.

D'éventuelles modifications demandées en phase de production exoneront toutefois le Vendeur du respect des délais fixés d'un commun accord. Dans ce cas les délais et les conditions de livraison seront renégociés. Dans le cas de retrait de la marchandise par l'Acquéreur, celui-ci s'engage à retirer dès sa mise à disposition, dans un délai non supérieur à cinq jours à partir de la communication téléphonique ou écrite (également par e-mail) de disponibilité.

En cas de non retrait dans les délais établis, le Vendeur aura la faculté de demander une pénalité égale à 5% du montant de la vente pour chaque jour de retard, sauf toujours l'indemnisation de majeur dommage. En outre si le retard de l'Acquéreur, par rapport au délai établi pour le retrait de la marchandise, est supérieur à 30 jours, le vendeur a la faculté de résoudre la proposition d'achat / contrat de vente pour non exécution de l'Acquéreur, en retenant le montant déjà versé par ce dernier ; il pourra en outre prétendre les frais supportés pour d'éventuelles rétablissements établis d'un commun accord en phase de négociation et définition de la commande, exception faite de tout autre droit, en particulier l'indemnisation de l'événuel dommage majeur.

## 7. CAUSES D'EMPÊCHEMENT

Le Vendeur et/ou l'Acquéreur ne pourront pas être considérés responsables pour la non-exécution, ne serait-ce que partielle, d'une de ses obligations au cas où la non-exécution soit due à un empêchement indépendant de leur volonté, par conséquent raisonnablement non prévisible au moment de la proposition d'achat / contrat de vente, empêchement qui n'aurait en aucun cas pu être évité.

En présence d'un tel empêchement, les Parties devront le communiquer sans délai.

Communication analogue devra être donnée dès que la cause qui a provoqué l'empêchement a disparu. En cas d'omission de la communication susmentionnée, la partie défaillante devra indemniser l'événuel dommage causé.

Dans tous les cas, si l'empêchement subsiste pour une période supérieure à 20 jours, chaque partie aura le droit de résoudre la proposition d'achat / contrat de vente par communication écrite à l'autre partie, en excluant que dans ce cas ne surviennent / découlent des charges ou droits ultérieurs.

## 8. RÉCEPTION

En relation à la vente de machines, pour lesquelles la réception "sur le terrain" est nécessaire, l'Acquéreur s'engage à rembourser au Vendeur tous les coûts que ce dernier devra supporter pour le déplacement et pour la mise à disposition de son personnel spécialisé, employé pour la réception .

## 9. GARANTIE DES PRODUITS. CONTESTATIONS.

Les biens achetés doivent être vérifiés et contrôlés au moment de la livraison. D'éventuelles discordances, concernant la quantité, l'espèce ou le type de produits vendus ainsi que d'éventuelles réclamations concernant des défauts / non conformité reconnaissables en faisant preuve d'une bonne diligence, devront être toujours déclarés par écrit dans le délai maximum de 8 (huit) jours à compter de la réception des biens, avec description analytique afin de faciliter et de permettre une vérification immédiate. Une fois ce délai écoulé, les biens seront considérés à tous les effets acceptés et non contestés ; en outre, l'utilisation effective et/ou l'installation des biens qui présentent des défauts reconnaissables, exclut la possibilité de contestations ou réclamations concernant les défauts. L'intervention du Vendeur dans la seule fin de vérifier les défauts déclarés ne constituera pas leur reconnaissance.

Les biens sont garantis par le Vendeur pour des défauts de projet, de matériel et d'usinage, pour une période de 12 (douze) mois à partir de la date de leur livraison.

Les défauts ou vices des biens, non reconnaissables à travers une vérification diligente, doivent être déclarés par écrit au Vendeur, par PEC, sous peine de déchéance, dans un délai de 8 (huit) jours à partir de la constatation, et dans tous les cas non au delà du délai de garantie prévu ci-dessus. Toute éventuelle réclamation doit spécifier avec précision le défaut rencontré ; les biens, objets de la contestation, doivent toujours être mis à disposition des personnes chargées par le vendeur de les vérifier. Les contestations effectuées dans les délais et selon modalités décrites ci-dessus ne comporteront pas la résolution du contrat, mais, au choix du Vendeur, la réparation ou remplacement des produits qui se seront avérés défectueux, à moins que les vices/ défauts se soient imputables au fait de l'Acquéreur.

Dans ce cas, si le Vendeur décide toutefois de procéder aux réparations /substitutions, cela ne signifiera pas la reconnaissance du vice et par conséquent elles seront débitées à l'Acquéreur. Sauf les cas de dol ou faute grave, ce qui est disposé ci-dessus exclut toute autre responsabilité du Vendeur dans tous les cas découlant des biens fournis ou de leur vente. En particulier, aucune prétention de dédommagement ou d'indemnisation ne pourra être avancée pour des dommages, directs ou indirects, de toute nature qu'ils soient, découlant de la non utilisation ou utilisation limitée des biens.

La marchandise contestée devra être réexpédiée sans frais à l'adresse du vendeur et accompagnée du document de retour spécialement prévu. Dans le cas où le Vendeur envoie des biens en substitution de ceux défectueux avant la réception de ces derniers, l'Acquéreur devra restituer les biens présentant des vices au Vendeur dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ceux de substitution. Les biens remplacés deviendront de la propriété de l'Acquéreur. Au cas où l'Acquéreur, si non autorisé par écrit par le Vendeur, ne restitue pas les produits défectueux dans un délai déterminé il sera tenu au paiement des biens envoyés en substitution. Les coûts et les risques de transport des biens défectueux et des biens réparés ou remplacés

sont à la charge de l'Acquéreur.

L'Acquéreur déclare avoir été informé dans le cadre de la proposition d'achat / contrat de vente de l'état des biens achetés. Il déclare, également, prendre acte du fait que d'éventuels défauts de conformité peuvent faire référence à la vétusté des biens et convenir que ne peuvent être considérés comme des défauts de conformité ceux découlant de l'usure normale, de carence d'entretien, de non respect des indications fournies par le constructeur quant à l'emploi ou l'entretien des biens.

Le Vendeur ne prètera aucune garantie en cas de négligences, violations (ajouts ou suppressions de composants, interventions effectuées par du personnel non autorisé), négligences dans l'installation ou des montages effectués dans des environnements non conformes aux spécifications communiquées par le Vendeur, utilisation impropre des biens, conservation négligente, usure normale, causes de force majeure ou cas fortuit. Le Vendeur décline toute responsabilité pour d'éventuelles dommages que peuvent, directement ou indirectement, subir des personnes ou des choses à cause du non respect de toutes les prescriptions indiquées dans la documentation spéciale qui accompagne les biens, si prévu conformément à la loi, et en particulier celle concernant les instructions en matière d'installation, utilisation et entretien.

D'éventuelles contestations concernant une livraison n'exonèrent pas l'Acquéreur de l'obligation de retirer la quantité restante de biens prévue dans la proposition d'achat / contrat de vente, ou par d'autres propositions d'achat / contrats de vente souscrits.

## 10. PAIEMENTS

Les paiements doivent être versés exclusivement au Vendeur aux conditions convenues ou rappelées dans la Proposition d'achat / contrat de vente. Les termes de paiement fixés sont préemptoires et peuvent être modifiés uniquement suite à l'accord écrit entre les parties. Modifications concédées par des agents du Vendeur ne sont pas efficaces si non approuvées par écrit par le Vendeur.

Il reste entendu que d'éventuelles réclamations ou contestations ne donnent pas droit à l'Acquéreur de suspendre ou dans tous les cas de retarder les paiements des biens objet de contestation, ni de ceux insérés dans d'autres propositions d'achat / contrats de vente. Plus généralement, aucune action ou exception ne pourra être exercée ou opposée par l'Acquéreur si non après le paiement intégral des biens pour lesquels cette contestation ou exception est présentée.

L'Acquéreur n'est autorisé à effectuer aucune déduction du prix fixé (à l'exception de cas de défauts prétendus des biens), si non établi par écrit au préalable avec le Vendeur.

En cas de paiement en retard aux échéances fixées, les intérêts moratoires prévus par la réglementation en vigueur seront débités.

A l'acte de l'intervention de la part de tiers, en particulier à l'occasion de saisies de la fourniture de marchandises, l'acquéreur devra immédiatement le communiquer par écrit à LaCruz, ainsi qu'avertir des tiers en relation à la réserve de propriété à LaCruz.

## 11. RÉSERVE DE LA PROPRIÉTÉ

La réserve de propriété sur tous les biens, objet de la proposition d'achat / contrat de vente jusqu'à ce que l'Acquéreur n'aura payé intégralement ce qui revient au Vendeur pour capital, intérêts et tout ce qui est dû à tout titre ou raison en relation à la présente vente.

A compter de la date de livraison seront à la charge de l'Acquéreur les risques et les conséquences découlant d'éventuels dommages, vols, incendies, cas fortuits ou de force majeure, dommages à des personnes ou à des choses, et l'Acquéreur, malgré leur survenance, devra respecter toutes les obligations et les modalités de paiements convenues.

L'Acquéreur s'engage à ne pas céder ou modifier les biens, même en partie, sans l'autorisation expresse du Vendeur. Il s'engage également à les maintenir en bon état de conservation. L'Acquéreur reconnaît également au Vendeur le droit de vérifier l'état de conservation des biens jusqu'au paiement complet.

Au cas où les parties aient convenu un paiement à tempérament, le non paiement dans les délais fixés ne serait-ce que d'un seul versement dont le montant dépasse la huitième partie du prix de vente donnera la faculté au vendeur de résoudre le contrat. L'Acquéreur devra restituer les biens et le Vendeur aura le droit de conserver, à titre d'indemnisation, les versements effectués jusqu'à ce moment, sauf le droit d'agir en justice pour l'indemnisation du dommage majeur.

Au cas où le montant d'un versement non effectué soit inférieur à 1/8 du prix total, le Vendeur aura la faculté d'agir pour obtenir l'exécution et/ou inhiber l'utilisation ultérieure du bien objet de la vente et/ou d'agir en mode exécutif ou sur d'autres biens de l'Acquéreur.

Le Vendeur, au cas où il veuille avoir recours à ce qui est prévu ci-avant, pourra faire déchoir l'Acquéreur du bénéfice du terme. Dans ce cas, l'Acquéreur devra verser immédiatement et entièrement le prix convenu.

## 12. RETOUR DE BIENS

Le Vendeur n'accepte pas le retour des biens si non autorisés au préalable par ce dernier par écrit. Les biens restitués doivent toutefois être intacts (non démontés), emballés (si possible dans l'emballage original) et accompagnés de bordereau de retour, et l'Acquéreur en assume tous les coûts et risques.

## 13. SUSPENSION OU ANNULLATION DES COMMANDES

Au cas où l'Acquéreur ne respecte pas, ne serait-ce qu'en partie, une des conditions générales établies pour la vente, comme également en cas d'effective difficulté dans les paiements ou au cas où les garanties ne solvabilité manquent ou diminuent, ou plus généralement sa capacité économique, le Vendeur a la faculté de suspendre ou annuler les commandes en cours, ou subordonner la livraison des biens à la prestation de garanties adéquates de paiement. En cas d'annulation de la commande, les marchandises livrées et non payées doivent être restituées intactes et sans aucune altération au Vendeur aux frais de l'Acquéreur dans un délai de 5 jours à compter de la communication. Le retard dans la restitution comporte automatique, outre la restitution de la marchandise, l'application d'une pénalité dans la proportion de 5% du montant de la vente pour chaque jour de retard et dans tous les cas en proportion non inférieure à 20% de la valeur de la marchandise selon la facturation.

Aucune compensation ne sera admise, entre d'éventuelles créances vantées par l'Acquéreur vis-à-vis du vendeur et des dettes de l'Acquéreur, à tout titre.

## 14. CONFORMITÉ DES PRODUITS. AMÉLIORATIONS ET MODIFICATIONS

La conformité des biens / produits aux échantillons montrés à titre illustratif et/ou à des illustrations présentes sur les tarifs, catalogues ou dans des documents similaires ne sera pas garantie. En particulier, l'aspect esthétique des produits pourra présenter des difformités par rapport aux échantillons et aux images présentes dans la documentation citée.

En outre, également par rapport aux données et aux informations fournies dans la documentation rappelée ci-dessus, le Vendeur se réserve le droit d'apporter aux produits toutes les améliorations et modifications, même esthétiques, jugées opportunes ou nécessaires, sans que pour cela l'Acquéreur puisse présenter de contestations ou ait le droit de résoudre, résilier des propositions d'achat / des contrats de vente souscrits et/ou prétendre des indemnités et/ou demander des réductions du prix convenu.

## 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les imprimés et les autres documents (tarifs des prix, catalogues ou autres documents similaires, même sur support informatique et numérique) relatifs aux produits sont la propriété exclusive du Vendeur. Leur reproduction, même partielle est interdite, si non autorisée au préalable par le Vendeur.

Le Vendeur interdit l'utilisation non autorisée de sa marque et/ou autres marques reportées sur les produits ou liés aux produits fournis/vendus, et/ou dénominations et signes distinctifs, ainsi que des modèles et dessins relatifs aux propres produits. En particulier, il est interdit à l'Acquéreur de reproduire totalement et/ou partiellement des modèles relatifs aux produits achetés ou consultés. Il est également interdit de communiquer des renseignements et des informations qui permettent la reproduction des modèles. Le Vendeur fournit gratuitement à l'acheteur, au moment de la livraison du bien, un manuel contenant des instructions détaillées concernant l'utilisation. Ce manuel deviendra la propriété de l'Acquéreur mais devra être considéré confidentiel, même après l'interruption des rapports entre les parties.

## 16. RÉSOLUTION DES LITIGES

Pour tous les litiges découlant de l'exécution et interprétation du rapport contractuel seule la compétence du Tribunal de Trévise est reconnue.

## 17. DISPOSITIONS FINALES

Les présentes conditions générales de vente sont réglementées par la loi italienne. Au cas où une disposition contractuelle prévue dans les présentes conditions générales de vente s'avérerait invalide ou nulle, cette circonstance ne portera pas préjudice à la validité des autres dispositions qui resteront valables et efficaces.

## 18. CONFIDENTIALITÉ

L'Acquéreur autorise le Vendeur à entrer ses propres données à caractère personnel sur le site internet du Vendeur, comme référence commerciale. En outre, l'Acquéreur, en donnant son autorisation expresse au traitement des données, autorise le Vendeur à traiter les données aux fins de la transmission du matériel illustratif des produits du Vendeur et d'autres communications de nature commerciale/promotionnelle, au moyen d'envoi sur support papier et/ou poste électronique. Relativement aux données traitées pour ces finalités, l'Acquéreur pourra exercer les droits prévus par la réglementation en vigueur.

L'Acquéreur, conformément au Règlement Ue n. 2016/679 (et modifications/intégrations successives) relatif à la protection des personnes physiques en particulier le traitement des données à caractère personnel ainsi que D.L. 196/03 comme intégré par le D.L. 101/2018 (et modifications/intégrations successives), autorise le traitement de ses données et donne l'autorisation à leur utilisation. Les données à caractère personnel demandées et reçues, seront utilisées uniquement pour la bonne exécution du présent contrat.

**Groove**



# Groove



LACRUZ® SRL  
Società Unipersonale

Via Concordia 16 ZI - Oderzo - TV - ITALY  
Tel. +39 0422 209006 - Fax. +39 0422 810028  
info@lacruz.it - www.lacruz.it

